



RÉGION MARINE D'EEYOU
PÉRIODE RÉFÉRENDAIRE

18 JANVIER AU 26 MARS 2010

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

LE GRAND CONSEIL
DES CRIS
(EEYOU ISTCHEE)

WWW.GCC.CA



GCC

Canada

MESSAGE DU GRAND CHEF MATTHEW COON COME

Kwey Kwey Watchia!

Le 29 juin 2009, les négociateurs des Cris et du gouvernement du Canada ont paraphé la présente *entente sur la région marine*.

En vertu de ce projet de traité, les droits des Cris de continuer à occuper et à utiliser la région côtière seront officiellement reconnus par la Constitution du Canada.

Puisque la population mondiale et les besoins en approvisionnement augmentent, les eaux du Nord seront utilisées pour le transport de biens de toutes sortes. Cette entente fournira aux Cris des moyens pour protéger l'utilisation de leur territoire traditionnel et de s'assurer dans la mesure du possible, que son développement leur soit profitable.

Il s'agit d'une entente importante et historique et je serai présent dans les communautés crie pour vous informer du contenu de cette entente et pour recevoir vos commentaires.

Par voie d'un processus référendaire cri, du 18 janvier au 26 mars 2010, vous déciderez de l'acceptation de cette entente. À cause de son importance pour la Nation Crie, toutes les communautés intérieures ou côtières seront appelées à voter lors de ce référendum.

Pour qu'elle soit approuvée, plus de 50 % de tous les bénéficiaires Cris ayant droit de vote devront se prononcer en faveur de cette entente.

En conséquence, je demande à tous ceux qui ont l'âge pour voter (18 ans le 26 mars 2010) d'exercer leur droit et de se prononcer sur cette entente sur la région marine.

POURQUOI EST-CE UNE BONNE ENTENTE POUR LA NATION CRIE

L'entente sur la région marine comprend entre autres les avantages suivants :

- Protection constitutionnelle de nos droits collectifs et ancestraux
- Propriété de 80 % des îles dans l'est de la Baie James et dans le sud de la Baie d'Hudson
- Propriété des ressources du sous-sol de la région marine
- Droit des Cris de décider des développements futures de la région marine
- 50 millions \$ en transfert de capital et 5 millions \$ pour la mise en oeuvre de cette entente
- Priorité aux Cris dans les contrats et l'approvisionnement de la région marine
- Création d'une Commission d'aménagement, d'un Conseil de gestion des ressources fauniques et d'une Commission chargée de l'examen des répercussions, avec une représentation crie substantielle
- Rôle important de l'Association des Trappeurs Cris dans la réalisation des études sur la faune et création d'un fond de 5 millions \$ pour la recherche
- Entente distincte prévoyant l'opération des différents organismes publics gouvernementaux cris dans la région d'Eeyou Istchee
- Garantie que la Nation Crie ne sera pas contrainte par cette entente dans l'extension de ses institutions gouvernementales dans la région marine

LA QUESTION RÉFÉRENDAIRE

Les électeurs éligibles devront répondre « OUI » ou « NON » à la question suivante:

Approuvez-vous l' Accord entre les Cris d'Eeyou Istchee et Sa Majesté la Reine du chef du Canada sur la Région marine d'Eeyou, tel que proposé?

DES SESSIONS D'INFORMATIONS PUBLIQUES SE TIENDRONT DANS LES COMMUNAUTÉS CRIES ET DANS LES AUTRES ENDROITS SUIVANTS

Chisasibi	Eastmain
Mistissini	Nemaska
Oujé-Bougoumou	Waswanipi
Waskaganish	Wemindji
Whapmagoostui	Amos
Montréal	Rouyn-Noranda
North Bay	Sudbury
Ottawa	MoCreebec

IMPORTANT

Les sessions d'information se tiendront entre le 18 janvier et le 12 mars 2010 et les dates spécifiques, heures et endroits seront annoncés par votre conseil de bande. Vous pourrez également obtenir ces informations en contactant par téléphone le bureau du directeur du référendum au numéro sans frais 1-888-761-1655.

COMMENT VOTER AU RÉFÉRENDUM SUR L'ENTENTE

Tout bénéficiaire Cri de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* résidant dans ou à l'extérieur d'une communauté crie d'Eeyou Istchee qui aura 18 ans le 26 mars 2010, est une personne ayant droit de vote au référendum.

Il y a trois façons de voter :

- 1) **Par vote postal** : entre le 18 janvier et le 26 mars 2010;

ou
- 2) **En personne** : pendant les 10 jours ouvrables du 15 au 26 mars 2010 dans les centres de scrutin situés dans les communautés cries d'Eeyou Istchee, incluant Washaw Sibi, ainsi qu'à Montréal, Ottawa, Rouyn, North Bay, Sudbury et MoCreebec;

ou
- 3) **Par scrutin itinérant** : pendant les 10 jours ouvrables du 15 au 26 mars 2010 pour les personnes ayant droit de vote résidant dans une communauté crie d'Eeyou Istchee, incluant Washaw Sibi.

QUESTIONS ET INFORMATIONS VOUS VOULEZ SAVOIR

- Si votre nom est sur la liste des personnes ayant droit de vote au référendum de l'entente crie sur la région marine
- Comment obtenir les détails sur les sessions publiques d'information sur l'entente
- Où, quand et comment voter ?
- Comment obtenir le texte officiel de l'entente crie sur la région marine, son résumé et toute autre documentation disponible
- Comment obtenir toute autre information sur l'entente et/ou sur le processus référendaire

VOUS POUVEZ:

- 1) Vous renseigner auprès du bureau de M. Lawrence Jimiken, Directeur du référendum sur la région marine, durant les jours et les heures d'affaires usuels au numéro sans frais suivant :

[1-888-761-1655](tel:1-888-761-1655)

ou

- 2) Consulter la section spéciale du référendum sur la région marine sur le site Web du Grand Conseil des Cris à l'adresse suivante :

WWW.GCC.CA